



REPUBLIQUE DE GUINEE



UNION EUROPÉENNE



GROUPE DE LA BANQUE  
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT

## MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES

AGENCE DE GESTION DES ROUTES (AGEROUTE GUINEE-SA)

UNITE DE GESTION DES PROJETS DE TRANSPORT (UGP- BAD)

### PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA ROUTE COYAH- FARMORÉAH- FRONTIÈRE DE LA SIERRA LEONE

#### AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICE DE CONSULTANTS – CABINETS/FIRMES)

Secteur : **Transport**

Référence de l'accord des financements : **DON FAD N° : 2100155035816, Prêt FAD N° : 2100150038293, Don (AfiF) N° : 5110155000257**

N° d'Identification du projet : **P-Z1-DB0-160**

**Intitulé de la mission** : Etudes techniques routières de 2 268 km.

**Référence de l'avis** : **N°001C/MI/AGEROUTE/UGP-BAD/2026 du 04 Juin 2026**

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Union Européenne (UE) afin de couvrir le coût du **Projet de reconstruction de la route Coyah- Farmoréah- Frontière de la Sierra Leone** et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêt/dons pour financer le coût de services de Consultants (Firmes) pour **la réalisation des études techniques routières de 2 268 km**
2. Les études seront réalisées dans les quatre (4) régions naturelles de la République de Guinée et comprennent un linéaire de 2268 Km répartis en douze (12) lots concernant les zones ci-après :

Catég. Routes	Zones d'études	Nomenclatures des sections de routes	Linéaire (Km)
	<b>Etudes techniques routières de 650 km dans les communes du Grand Conakry</b>		
VSA/VU*	Zone 1	Kaloum-30km ; Iles de Loos-10km ; Dixinn-40km ; Matam-50km et Gbéssia-50km	180
	Zone 2	Matoto-40km ; Ratoma-40km ; Lambany-40km ; Sonfonia-50km ; Tombolya-50km)	220
	Zone 3	Sanoyah-50km ; Manéah-50km ; Kagbélen-50km ; Dubréka-50km et Coyah-50km	250
	<b>Etudes techniques routières de 635 km dans les 7 Capitales Régionales de la Guinée</b>		
VSA/VU	Zone 4	Régions Administratives de Kindia-100km et de Boké-100km	200
	Zone 5	Régions Administratives de Mamou-100km et de Labé-100km)	200
	Zone 6	Régions Administratives de Kankan-105km; de Faranah-65km et de N'Zérékoré 65km	235
	<b>Etudes techniques routières de 374 km de la Route Nationale</b>		
RN30*	Zone 7	Lot1 : PK0+00 (Dinguiraye)-PK 110+000 (Fifa) en 2x2 voies CORRIDOR NORD	110
	Zone 8	Lot2 : PK110+000(Fifa)-PK244+000(Kourémalen) en 2x2 voies CORRIDOR NORD	144
	Zone 9	Lot3 : SIGON (Intersection RN8) - Balaki-Frt Sénégal	120
	<b>Etudes techniques routières de 240 km des Routes Nationales N° 38 et 41</b>		
RN38	Zone 10	Boula - Sinko (Intersection RN18)	123
RN41		Boola -Foumbadou - Guéyasso - Frontière Côte d'Ivoire	117
	<b>Etudes techniques routières de 250 km des Routes Nationales N°9 et 22</b>		
RN9	Zone 11	Mali - Koundara - frontière Guinée-Bissau	179
RN22		Sangaredi - Téliélé	71
	<b>Etudes techniques routières de 119 km des Routes Nationales</b>		
	Zone 12	Doko (Intersection RN6) - Niagassola - Frt Mali	77
RN6		Siguiri - Kouremale Frontière Mali en 2x2 voies CORRIDOR NORD	42
<b>TOTAL LINEAIRE en Km</b>			<b>2 268</b>

\*VSA : Voies Structurantes d'Agglomération avec aménagements urbains y compris les VRD

\*VU : Voirie Urbaine **avec les aménagements urbains y compris les VRD**

\* RN30 : Route Nationale N°30

**NB : Pour chacun des lots, le consultant s'accordera avec l'Organe d'exécution lors de la réalisation des études, sur le découpage à retenir en fonction des futurs allotissements des**

**travaux. Ce découpage déterminera également le nombre total de rapports à produire pour chaque zone.**

3. Les études envisagées visent des études techniques routières de 2 268 km au niveau des quatre régions naturelles de la Guinée

Plus spécifiquement, il s'agira pour chacun des lots de la réalisation des missions suivantes :

- Les études Avant-projet Sommaire (APS) ;
- Les études avant-projet détaillé (APD) ;
- Les études de sauvegarde environnementale et sociale
- Les études économiques
- L'élaboration des dossiers d'appel d'offres (DAO).

4. La durée de la mission est de douze (12) mois pour chacun des lots ; à compter de la date de signature du contrat les études se feront simultanément pour tous les lots. Les termes de références détaillés de la mission peuvent être téléchargés à travers le lien suivant:

<https://docs.google.com/document/d/1iiGOG3TQ4MTWeeMvu1crcbsLf8ccxaQp/edit?usp=sharing&ouid=114878397458404928356&rtfpo=true&sd=true>

5. Le Ministère des Infrastructures à travers l'Unité de Gestion des Projets de Transport (UGP-BAD) invite les consultants (firmes) à présenter leurs candidatures en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (**documentation, organisation technique et managériale, référence de prestations similaires avec les justificatifs, expériences générales dans des missions comparables, disponibilité du personnel, etc...**).

6. Les critères d'évaluation pour la liste restreinte notés sur un total de 100 points sont :

- **Expérience générale du Consultant (Firme) dans le domaine, notée sur 30 points à raison de 3 points par année d'expérience jusqu'à concurrence des 30 points ;**
- **Référence de prestations similaires pour des études techniques d'au moins 50 km de routes à bitumer/réhabiliter (expériences spécifiques justifiées) notée sur 60 points à raison de 10 points par expérience spécifique jusqu'à concurrence des 60 points ;**
- **Capacités techniques et de gestion du Consultant notées sur 10 points (le Consultant devra pouvoir justifier sa capacité technique, et disponibilité d'un personnel qualifié et en nombre suffisant pour plus d'un lot).**

En cas d'égalité de note, les candidats seront départagés sur la base du nombre d'expériences spécifiques justifiées.

**NB :** Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet comportant les coordonnées des Maîtres d'Ouvrage permettant la vérification éventuelle des informations fournies et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs suivants : (i) Attestation de bonne exécution et (ii) pages de garde et de signature des contrats.

7. Les Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. En cas de groupement, l'accord constitutif de groupement devra être joint ou une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé. L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies par le soumissionnaire.
8. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte par lot et la procédure de sélection seront conformes » au « Cadre de passation **des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement** », Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'emprunteur de le retenir sur la liste restreinte. La méthode de sélection sera la sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC) pour chaque zone.  
**NB : Les consultants intéressés par plusieurs zones devront le préciser. L'opportunité de sélectionner un candidat sur plusieurs zones est du ressort exclusif de l'Organe d'exécution.**
9. Les consultants (firmes) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture des bureaux suivantes : 08h 30 à 17 h 00 du lundi au vendredi (Heure locale soit GMT).
10. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être rédigés en Français et déposés ou envoyés par courriel en version PDF à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **07/07/2026 à 10Hh30 (heure locale)** et porter expressément la mention « **manifestation d'intérêt relatif à la sélection de consultants pour la réalisation des études techniques routières de 2 268 km, ZONE N°.** », avec la précision obligatoire de la zone ou des zones visées.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Ministère des Infrastructures

Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE SA)

Unité de Gestion des Projets de Transport (UGP-BAD)

Sis à l'immeuble MISS POKOU, Appartement 7A et 7B, Quartier Témintaye, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée.

E-mail : [amara.diabate@ageroute.gov.gn](mailto:amara.diabate@ageroute.gov.gn) et [tamim-dar.sylla@ageroute.gov.gn](mailto:tamim-dar.sylla@ageroute.gov.gn)

Tél : (+224) 628 68 77 37/624 63 19 53

Conakry, le 04/06/2026

Le Directeur Général de l'AGEROUTE GUINEE S.A



  
**Moïse SIDIBE**